



N°2017-10-07

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 octobre 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2017-10-00 à 07).

Absents excusés :

M. Luc WATTELLE, a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,
Mme Amélie GOLKA, a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
M. Alain NOURISSIER a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,
M. Benoît DE SAINT-SERNIN a donné pouvoir à M. François SIMEONI,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
M. Michel BANCAL,
M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Florence MELLOR,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 3 octobre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 11 octobre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Intégration de la commune de Thiverval-Grignon au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC). Adhésion des établissements publics territoriaux Paris Terres d'Envol, Grand Paris Sud Est Avenir et Boucle Nord de Seine au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF). Approbations par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18 et suivants et L.5216-5 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2010-01-18 du 28 janvier 2010, n° 2010-07-01 du 6 juillet 2010, n° 2012-04-17 du 11 avril 2012, n° 2012-10-28 du 2 octobre 2012 et n° 2013-09-15 du 24 septembre 2013 relatives à l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour certaines de ses communes membres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2010-01-17 du 28 janvier 2010 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) pour certaines de ses communes membres ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2010-07-05 du 6 juillet 2010, n° 2011-02-22 du 1^{er} février 2011, n° 2011-03-11 du 29 mars 2011, n° 2011-10-21 du 5 octobre 2011, n° 2012-04-16 du 11 avril 2012, n° 2016-06-21 du 27 juin 2016 et n° 2016-10-14 du 11 octobre 2016 relatives à l'adhésion au SEDIF de communautés d'agglomération, syndicats intercommunaux, commune et établissements publics territoriaux, ainsi qu'à la modification de ses statuts le cas échéant ;

Vu la délibération n° 2017-03-11 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 relative à l'approbation des statuts révisés du SMGSEVESC portant sur l'intégration de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les communes de Coignières, Maurepas et Plaisir ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Thiverval-Grignon du 3 février 2017 portant demande d'adhésion au SMGSEVESC suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de Plaisir-Thiverval-Grignon (SIPTG) le 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-11 du Comité syndical du SMGSEVESC du 26 avril 2017 portant modification des statuts du Syndicat suite à cette intégration ;

Vu la délibération n° 2017-1 du Comité syndical du SEDIF du 29 juin 2017 portant adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux Paris Terres d'Envol, Grand Paris Sud Est Avenir et Boucle Nord de Seine pour l'exercice de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du SMGSEVESC et du SEDIF ;

Vu le courrier du Président du SMGSEVESC en date du 11 juillet 2017 ;

Vu le courrier du Président du SEDIF en date du 21 juillet 2017 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission environnement du 14 septembre 2017.

• **Intégration de la commune de Thiverval-Grignon au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVESC) :**

Le SMGSEVESC a pour objet d'exercer les compétences des communes et des communautés d'agglomération adhérentes en matière de production, de traitement et de distribution publique d'eau potable. Il assure l'exploitation, la modernisation et le renouvellement des installations existantes, ainsi que l'établissement et l'exploitation des installations nouvelles qui se révéleraient nécessaires aux besoins des communes et communautés adhérentes.

Il convient de rappeler qu'à ce titre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre du SMGSEVESC pour les communes de Bailly, Bois-d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles pour la totalité de leur territoire, ainsi que Jouy-en-Josas pour la partie raccordée.

Par délibération de son Comité syndical du 26 avril 2016, notifiée à Versailles Grand Parc le 12 juillet 2017, le SMGSEVESC a adopté la révision de ses statuts faisant suite à la demande d'adhésion de la commune de Thiverval-Grignon résultant de la dissolution du Syndicat intercommunal de Plaisir-Thiverval-Grignon (SIPTG) le 1^{er} janvier 2016.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre du SMGSEVESC dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de ladite délibération pour se prononcer sur la modification des statuts proposée. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Par la présente délibération, il est proposé au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc de se prononcer favorablement sur l'intégration la commune de Thiverval-Grignon.

• **Adhésion des établissements publics territoriaux Paris Terres d'Envol, Grand Paris Sud Est Avenir et Boucle Nord de Seine au sein du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) :**

Le SEDIF assure la production et la distribution d'eau potable des communes et des communautés d'agglomération adhérentes en région parisienne.

Il convient de rappeler qu'à ce titre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc y a adhéré pour 5 de ses communes membres : Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

Par délibération de son Comité syndical du 29 juin 2017, notifiée à Versailles Grand Parc le 24 juillet 2017, le SEDIF a accepté l'adhésion des établissements publics territoriaux suivants, concernant les communes déjà membres du SEDIF, pour l'exercice de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018 :

- Paris Terres d'Envol (Aulnay-sous-Bois, Le Bourget, Drancy, Dugny et Sevran),
- Grand Paris Sud Est Avenir (Alfortville et Chennevières-sur-Marne),
- Boucle Nord de Seine (Clichy-la-Garenne et Argenteuil).

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre du SEDIF dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de ladite délibération pour se prononcer sur la nouvelle admission. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Par la présente délibération, il est proposé au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc de se prononcer favorablement sur l'intégration des établissements publics territoriaux précités et sur la modification subséquente des statuts du SEDIF à venir.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire décide :

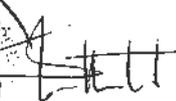
- 1) d'approuver la nouvelle modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESCO), dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre et portant sur l'intégration de la commune de Thiverval-Grignon ;
- 2) d'approuver l'adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre, des établissements publics territoriaux suivants, concernant les communes déjà membres du SEDIF, pour l'exercice de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018 :
 - Paris Terres d'Envol,
 - Grand Paris Sud Est Avenir,
 - Boucle Nord de Seine.
- 3) d'approuver la modification subséquente à venir des statuts du SEDIF.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 65
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. de Saint-Sernin)

Pour le Président,
Par délégation,




Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-10-07

Résumé de l'acte : Intégration de la commune de Thiverval-Grignon au sein du Syndicat mixte pour...

Date de décision : 10/10/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 16/10/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20171010-2017-10-07-DE

Pièces jointes :

2017-10-07 Modification statuts SMGSEVESC et SEDIF.pdf

2017-10-07 annexe - modif statuts SMGSEVESC et SEDIF - Statuts SMGSEVESC.pdf

2017-10-07 annexe - modif statuts SMGSEVESC et SEDIF - Statuts SEDIF.pdf

Historique :

16/10/2017 12:03:26	Reçu	Armelle Salvador
16/10/2017 12:04:52	En cours de transmission	
16/10/2017 12:07:26	Transmis en Préfecture	
16/10/2017 12:12:30	Accusé de réception reçu	